



006/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 6 FEVRIER 2020  
à 18 Heures

**PRESENTS :** M. MASSON, Maire,  
Mme BENDJEBARA-BLAIS, M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. PUJOL, Mme  
LALIGANT, M. ROGUEZ, Mme UNDERWOOD, M. TRANCHEPAIN, Adjoints au  
Maire,  
MM. MICHEZ, DEMANDRILLE, Mmes LECORNU, ECOLIVET, M. GUERZA, Mme  
DACQUET, MM. DAVID, BECASSE, Mmes CREVON, THOMAS, LAVOISEY,  
Conseillers Municipaux,

**ABSENTS ET EXCUSES :**  
M. NALET, Mmes GOURET, LELARGE, GNENY, FAYARD, MM. ELGOZ, FROUTÉ,  
Mme BOURG, M. LATRECHE, Conseillers Municipaux,

**AVAIT POUVOIR :** Mme LECORNU (pour Mme LELARGE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame ECOLIVET, Conseillère Municipale,  
Assistée de M. PEROL, Directeur Général des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29  
NOMBRE DE PRESENTS : 20  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 21 (1 pouvoir)

**OBJET :** COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ANNÉE 2019

Hôtel de Ville  
Esplanade de Pattensen  
CS 60015  
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84  
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : [monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)  
Site internet : [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Année 2019

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

A l'issue de l'exercice comptable de l'année 2019, exécuté conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, les résultats de fonctionnement et d'investissement se définissent comme suit :

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET 2019

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		a	10 901 130,55	g	11 463 743,53
	Section d'investissement	b	2 650 390,36	h	2 809 564,78

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	1 591 337,87
	Report en section d'investissement (001)	d	989 585,89	j	

TOTAL (réalisations + reports N-1)		14 541 106,80		15 864 646,18
		a+b+c+d		g+h+i+j

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	k	111 795,42	l	50 027,80
-------------------------------------	--------------------------	---	------------	---	-----------

Réalisation par section	Section de fonctionnement		10 901 130,55 a+c		13 055 081,40 g+i
	Section d'investissement		3 751 771,67 b+d+k		2 859 592,58 h+j+l
	TOTAL CUMULE		14 652 902,22 a+b+c+d+k		15 914 673,98 g+h+i+j+l

#### Réalisations 2019

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	A	10 901 130,55
Recettes de fonctionnement	B	11 463 743,53
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>B-A</b>	<b>562 612,98</b>
Excédent reporté		1 591 337,87
<b>Résultat excédentaire de fonctionnement</b>		<b>2 153 950,85</b>

Le résultat de la section d'investissement se détermine comme suit :

Dépenses d'investissement	A	2 650 390,36
Recettes d'investissement	B	2 809 564,78
Déficit reporté	C	989 585,89
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>B+C-A</b>	<b>-830 411,47</b>
Solde des reports de l'exercice 2019		-61 767,62
<b>Résultat déficitaire d'investissement</b>		<b>-892 179,09</b>
<b>Résultat global</b>		<b>1 261 771,76</b>

1) L'analyse des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se détermine ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAUX
011	Charges à caractère général	2 623 111	2 335 409,71	103 207,33	2 438 617,04
012	Charges de Personnel	5 580 000	5 481 310,37		5 481 310,37
014	Atténuations de produits	27 200	21 715,00		21 715,00
65	Autres charges de gestion courante	1 450 252	1 421 000,09	500,00	1 421 500,09
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 680 563</b>	<b>9 259 435,17</b>	<b>103 707,33</b>	<b>9 363 142,50</b>
66	Charges financières	357 106	356 587,30		356 587,30
67	Charges exceptionnelles	92 506	49 061,95	1 080,00	50 141,95
68	Provisions	2 000	2 000,00		2 000,00
022	Dépenses imprévues	10 490			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 142 665</b>	<b>9 667 084,42</b>	<b>104 787,33</b>	<b>9 771 871,75</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 695 835			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 051 000	1 129 258,80		1 129 258,80
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 746 835</b>	<b>1 129 258,80</b>		<b>1 129 258,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 889 500</b>	<b>10 796 343,22</b>	<b>104 787,33</b>	<b>10 901 130,55</b>

RECETTES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
013	Atténuation de charges	22 630	20 590,62		20 590,62
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	491 328	484 693,03		484 693,03
73	Impôts et taxes	9 287 005	9 346 193,29		9 346 193,29
74	Dotations et participations	1 222 900	1 223 292,38		1 223 292,38
75	Autres produits de gestion courante	80 430	88 626,33		88 626,33
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 104 293</b>	<b>11 163 395,65</b>		<b>11 163 395,65</b>
76	Produits financiers	37 300	37 321,60		37 321,60
77	Produits exceptionnels	105 310	184 249,41		184 249,41
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 246 903</b>	<b>11 384 966,66</b>		<b>11 384 966,66</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	51 260	78 776,87		78 776,87
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>51 260</b>	<b>78 776,87</b>		<b>78 776,87</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 298 163</b>	<b>11 463 743,53</b>		<b>11 463 743,53</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 591 337	1 591 337,87		1 591 337,87
<b>TOTAL</b>		<b>12 889 500</b>	<b>13 055 081,40</b>		<b>13 055 081,40</b>

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 96,34% (contre 97,17% en 2018, 94,84 % en 2017 et 94,21 % en 2016) par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 104 787,33 € (38 547,33 € en 2018). La hausse s'explique notamment par le rattachement des dépenses d'entretien ménager (48 710 €), non facturées par le prestataire depuis le mois d'août 2019, en raison de ses difficultés internes.

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 101,23% (contre 112,19 % en 2018 et 105,15% en 2017) par rapport aux prévisions.

**Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 2 153 950,85 €.**

2) L'exécution des dépenses et des recettes de la section d'investissement se détermine ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	41 331,43	13	Subventions d'investissement	152 440,82
204	Subventions d'équipement	8 794,07	10	Dotations, fonds divers	132 994,47
21	Immobilisations corporelles	947 024,88	1068	Excédents Fct capitalisés 2018	1 085 447,36
23	Immobilisations en cours	63 445,80	27	Immobilisations financières	309 423,33
10	Dotations, fonds divers	25 314,09			
16	Emprunts et cautions	990 703,22			
27	Immobilisations financières	495 000,00			
040	Op. d'ordre entre sections	78 776,87	040	Op. d'ordre entre sections	1 129 258,80
001	Déficit reporté 2018	989 585,89			
<b>TOTAL</b>		<b>3 639 976,25</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 809 564,78</b>

Pour rappel, les restes à réaliser en dépenses sont de 111 795,42 € et de 50 027,80 € en recettes.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en investissement de 830 411,47 €. Le solde des restes à réaliser est de -61 767,62 €.

**Le besoin de financement total de la section d'investissement est donc de 892 179,09 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget « Principal de la Ville » de l'année 2019,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2019, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2019,
- Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS est désignée Présidente de Séance,

**DECIDE A L'UNANIMITE** : (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

- d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2019,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Karine BENDJEBARA-BLAIS,  
Présidente de Séance



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19 (+ 1 pouvoir)

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 30 janvier 2020

Présenté par Le Maire, Monsieur Jean-Marie MASSON  
A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 6 février 2020

Les membres de l'assemblée délibérante,

